

Jusqu'où va la liberté d'expression d'un prof?

ÉCOLE Pointée du doigt pour ses propos conspirationnistes, l'enseignante genevoise Chloé Frammery ravive le débat sur le devoir de réserve des maîtres et, plus généralement, sur la frontière entre sphères publique et privée

VINCENT NICOLET
@NicoletVincent

A peine les braises du «t-shirt de la honte» éteintes qu'un nouveau feu couve au sein de l'enseignement secondaire genevois. Depuis quelques semaines, on s'agit sur la Toile à grands coups d'invectives ou de louanges pour donner son avis sur une constellation de conspirationnistes romands. Médiatisé par *Le Temps* en mai, le groupe a récemment refait surface à la faveur d'une infiltration menée par un journaliste de *Heidi news*.

Structurés bénévolement, ces militants embrassant des thèses complotistes s'activent à diffuser leur message dans l'espace public et virtuel ou bien vivant. En atteste la tenue de la manifestation anti-masque à Genève du 12 septembre organisée par le Mouvement suisse pour la liberté citoyenne, au cours de laquelle ils ont pris la parole. «Il faut boycotter le port du masque, nous sommes manipulés par les profiteurs de la crise, la fondation Bill & Melinda Gates, l'OMS et l'industrie pharmaceutique veulent nous surveiller en nous inoculant des puces électroniques sous le prétexte d'une future vaccination au Covid-19», voilà leur credo. Sur le plan politique, ces activistes ont lancé un référendum contre l'application SwissCovid. Il n'a pas abouti. L'histoire aurait peut-être pu s'arrêter là si leur figure de proue, Chloé Frammery, n'était pas employée du Département de l'instruction publique genevois.

«Je suis toujours liée au département, mais j'ai décidé de prendre une année sabbatique après les menaces que j'ai reçues sur une possible résiliation de mon contrat de travail», explique l'intéressée, faisant référence au blâme qu'elle dit avoir reçu de son employeur au début de l'été, suite à sa prestation auprès de l'humoriste Dieudonné lors du «Bal des quenelles 2019». Contacté, le DIP ne fait aucun commentaire, afin de «protéger la personnalité des collaborateurs».

La place de l'enseignant dans la société

Qu'en est-il de la relation entre une autorité publique et la liberté d'expression de ses employés? «Même à l'Université, qui jouit de la liberté académique, le statut de professeur en période de pandémie peut créer un rapport ambigu à l'institution», commente Philippe Gonzalez, sociologue et spécialiste de la communication à l'Université

Chloé Frammery, ici, lors du lancement du référendum contre l'application SwissCovid. Juillet 2020, Berne. (ANTHONY ANEX/KEYSTONE)



de Lausanne. La première question à se poser est «Pourquoi certaines personnes portent une attention particulière à ce type de «faits» tenus pour «alternatifs»?» A mon sens, cela dit beaucoup de la confiance qu'elles accordent aux institutions, et aussi de leur sentiment de ne pas être correctement entendues.» précise l'auteur de *Le Créationnisme à l'école, une affaire privée?* Une confiance envers les institutions mise à mal par la crise sanitaire.

Si Chloé Frammery propage à tour de brasses propos sur la Toile, on s'interroge sur leur capacité de nuisance auprès du corps enseignant, du DIP et, potentiellement, des élèves et de leurs parents. «Il est clair que tout enseignant peut exercer une activité politique ou militante en dehors du cadre scolaire. Cependant, elle ne doit pas altérer le lien avec son employeur», explique Michele Poretti, responsable de la filière d'enseignement du secondaire 1 à la Haute Ecole pédagogique du canton de Vaud. «Durant leur cursus, le but est surtout de les amener à adopter une

posture éthique et déontologique, en classe et au sein des établissements, poursuit le formateur. Mais l'interprétation de la loi suggère qu'en public un enseignant doit se retenir sur un sujet d'actualité qui fait polémique.» Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, il est possible de limiter la liberté d'expression d'un fonctionnaire «si l'exécution de la tâche ou le maintien de la confiance du public dans l'administration l'exige».

Du côté des syndicats d'enseignants du secondaire genevois, le sujet fait débat. «On est dans le flou depuis la publication d'une directive à la rentrée 2019», commente David Fernex, membre de la faïtière des maîtres des cycles d'orientation. Pour rappel, le DIP s'était prononcé sur le «devoir d'exemplarité» des enseignants et leur demandait «en tout temps» d'adopter un comportement auquel les élèves puissent s'identifier, «à défaut il détruirait la confiance que la collectivité, en particulier les parents et les élèves, a placée en lui». Une position jugée «problématique» par

«On est d'accord qu'on ne peut pas dire n'importe quoi n'importe comment, mais cela devient très intrusif»

DAVID FERNEX, MEMBRE DE LA FAÏTIÈRE DES MAÎTRES DES CYCLES D'ORIENTATION

Chloé Frammery car elle «laisse place à des sanctions arbitraires». Cette directive faisait suite aux révélations visant l'ancien professeur Tariq Ramadan et ses agissements auprès de certaines de ses élèves, alors lorsqu'il était enseignant au collège.

Sans se prononcer sur les propos de Chloé Frammery, David Fernex fait part de son inquiétude quant à la surveillance des maîtres. «On est d'accord qu'on ne peut pas dire n'importe quoi n'importe comment,

mais cela devient très intrusif. Devrait-on censurer un enseignant passionné de photographie dans le cadre privé, si ses clichés postés sur la Toile peuvent choquer?»

La frontière entre sphères publique et privée tend à s'amincir, mettant parfois les enseignants dans une situation peu confortable. A Genève, maîtres et élèves ont aujourd'hui l'interdiction de communiquer par WhatsApp ou d'être amis sur Facebook. Mais une publication, contenant des théories farfelues et publiée sur la Toile, restera visible pour tout un chacun.

Un manque de formation

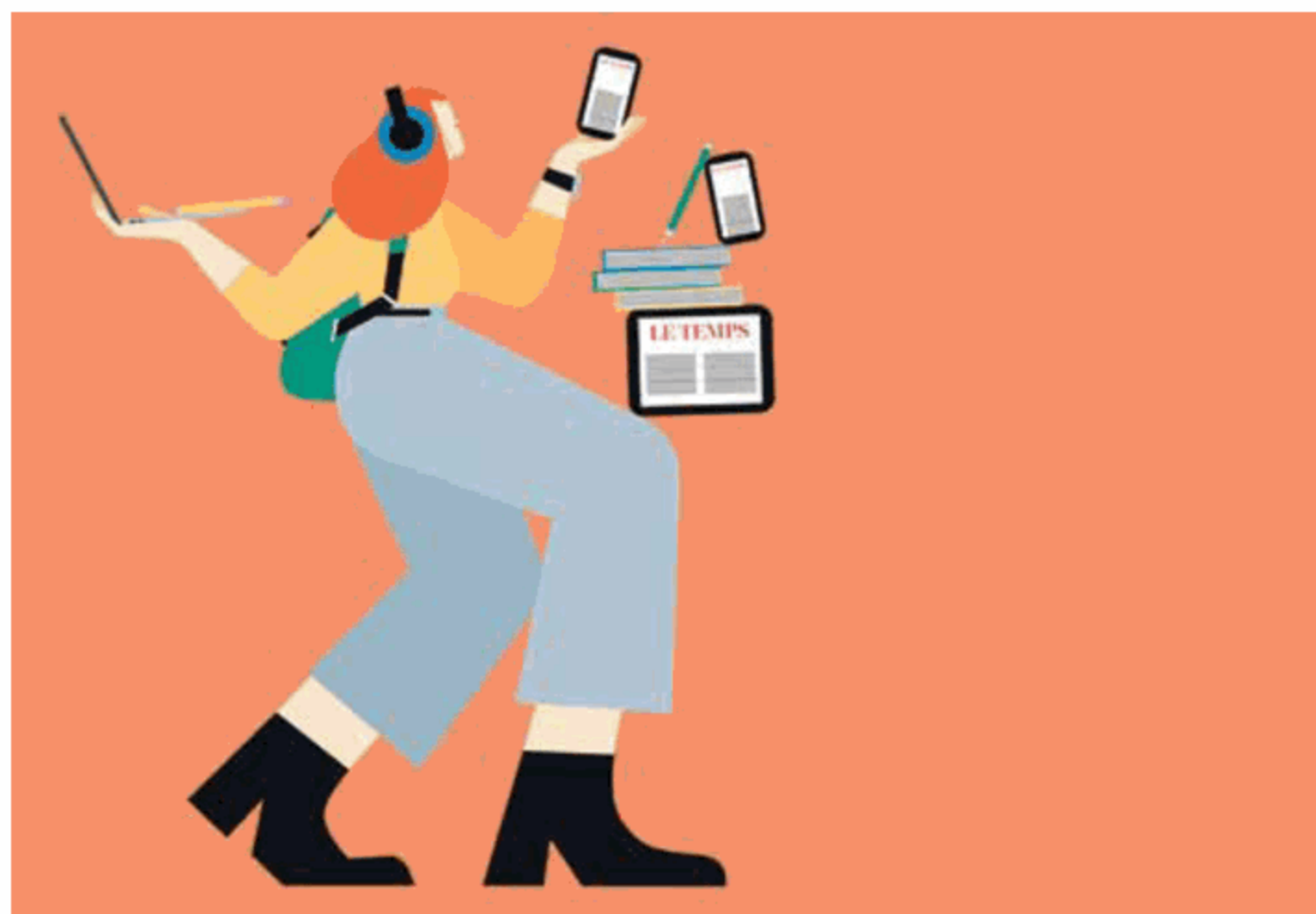
De quoi interroger les jeunes enseignants. Audrey*, qui a récemment terminé sa formation à Genève, nous confie ne pas avoir été sensibilisée au devoir de réserve. «L'interdiction du prosélytisme ou la manière de se positionner sur un sujet politique ou religieux en classe nous ont été présentées pendant notre cursus, mais je n'ai rien entendu sur nos prises de parole publiques, ou l'attitude à adopter dans un débat»,

affirme-t-elle. Un constat déploré par David Fernex et partagé par d'autres jeunes enseignants contactés. «Ce devoir de réserve est surtout compris comme la confidentialité qu'on doit à notre travail à l'interne. C'est en fait une sorte de secret de fonction», estime Lucien*, maître dans un cycle d'orientation genevois.

Les théories complotistes proférées en public doivent-elles faire l'objet d'une nouvelle circulaire du DIP? Comment concilier liberté des maîtres et préservation des élèves? Au sujet de l'enseignement en classe, Philippe Gonzalez juge qu'au primaire et au secondaire, les enseignants sont là pour faire part à leurs élèves du consensus de la communauté scientifique. «Ils jouent un rôle essentiel de médiateurs entre le monde des sciences et celui de l'enseignement, souligne-t-il. Profiter de ce lieu pour diffuser des «faits» réputés «alternatifs» soulèverait de graves enjeux et appellerait à un recadrage.» ■

*Prénoms d'emprunt

PUBLICITÉ



OFFRE ÉTUDIANT

Abonnement Digital, sans engagement

Dès CHF 12.-/mois

Vos principaux avantages:

- Accès à tous les articles, podcasts et vidéos
- Info en direct sur l'application du Temps
- Sélection de vos newsletters
- Consultation des archives
- Invitation aux événements